

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 JUIN 2011**

Délibération
n° 2011.06. 72.B

Etude d Impact des
rejets de la station
d'épuration de Fléac -
appel d'offres ouvert

LE VINGT TROIS JUIN DEUX MILLE ONZE à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie de Linars - 16730 LINARS suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 juin 2011**

Secrétaire de séance : Denis DOLIMONT

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD, Michel BRONCY, Jean-François DAURE, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 JUIN 2011

**DELIBERATION
N° 2011.06. 72.B**

**ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAUX
USÉES**

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**ETUDE D IMPACT DES REJETS DE LA STATION D'EPURATION DE FLEAC - APPEL D'OFFRES
OUVERT**

Afin de mesurer l'impact de la mise en service de la future station d'épuration de Fléac sur la qualité des masses d'eau, l'Agence de l'Eau Adour Garonne et les services de l'Etat chargés de la Police de l'eau (Direction Départementale des Territoires) ont demandé au GrandAngoulême une étude de suivi des milieux récepteurs.

Cette étude a pour objectif, après la réalisation d'un état initial de la qualité des masses d'eau, de déterminer l'impact de la mise en service de la station d'épuration de Fléac. Elle a reçu un avis favorable du conseil d'administration et de la commission des interventions de l'Agence de l'Eau.

Les masses d'eau impactées par la construction de la nouvelle station d'épuration de Fléac (et la suppression de celles de Fléac, Linars, Nersac et La Couronne) sont celles de La Charente et les affluents Les Eaux Claires, La Boème et La Nouère.

L'étude à la charge du GrandAngoulême comporte, outre une prestation intellectuelle d'interprétation de la qualité des milieux récepteurs, des mesures complémentaires au réseau de mesure existant de l'Agence de l'Eau et des stations de mesures supplémentaires visant à préciser l'impact du futur point de rejet de la station d'épuration de Fléac.

L'étude se déroulera en 3 phases sur 3 ans :

- avant la mise en service de la station d'épuration de Fléac : 2011 à mi 2012
- mi 2012 à mi 2013
- mi 2013 à mi 2014

Il vous est donc proposé de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert lancé en application des articles 33 et 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.
Il s'agira d'un marché à bons de commande dont l'estimation annuelle est de 17 000 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 14 juin 2011,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir ainsi que tous les documents y afférents.

DE PRECISER que la durée du marché est d'un an à compter de la notification et qu'il sera reconductible de façon expresse 2 fois.

D'IMPUTER la dépense sur le budget annexe assainissement – article 618.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 27 juin 2011	<u>Affiché le :</u> 27 juin 2011